

Martignas rejoint la CUB

INTERCOMMUNALITÉ La commission départementale a avalisé le choix de Martignas de rejoindre la Communauté urbaine de Bordeaux dès 2012

HERVÉ MATHURIN
h.mathurin@sudouest.fr

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est enrichie hier d'une vingt-huitième commune avec Martignas-sur-Jalle. Cette cité de 6 700 habitants, mi-toyenne de Mérignac, administrée par le socialiste Michel Vernejoul, permet virtuellement au PS de modifier le rapport de force. Même si la fusion devrait intervenir en 2012, il est probable que les implications politiques ne se produiront pas avant 2014.

L'UMP a cependant essayé, lors de l'ultime réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), de repousser l'échéance. Il était toutefois difficile au parti de droite de faire capoter un processus qu'il avait approuvé en deux temps : d'abord en votant à l'Assemblée nationale la réforme territoriale donnant du pouvoir à la CDCI ; ensuite en défendant le principe de la souveraineté des communes.

Or, Martignas, obligé de s'affilier à une communauté de par la loi interdisant l'isolement, avait décidé non pas de rejoindre celle de Cestas, comme sa voisine Saint-Jean-

d'Illac, mais la CUB. Hugues Martin, Christophe Duprat, Dominique Iriart et Didier Cazabonne, tous membres du collège CUB de la liste droite et centre, ont eu beau s'abstenir lors de la réunion de la CDCI, celle-ci obtenait largement la majorité des deux tiers lui permettant d'être souveraine pour entériner ce choix et dispenser ainsi le préfet de trancher.

Accord Stefanini-Feltesse

Cette évolution fait plusieurs heureux. Vincent Feltesse, le président de la CUB, en premier lieu, puisqu'il augmente son « capital » après le gain de Bruges, mais aussi le préfet Patrick Stefanini. Ces dernières semaines, celui-ci poussait les élus à faire aboutir leurs décisions afin de clôturer comme prévu le schéma départemental le 31 décembre. Avant la réunion, Patrick Stefanini s'est entretenu avec Vincent Feltesse par téléphone. Le président de la CUB a donné son accord ce qui, paraît-il, a froissé certains élus de l'UMP, attachés à la collégialité des décisions. Affaire à suivre...

L'autre bénéficiaire est Philippe Plisson, le rapporteur socialiste, qui œuvre depuis plusieurs mois à la



Martignas-sur-Jalle grossira les effectifs de la CUB. ARCH. F. COTTIEREAU

réalisation de ce schéma, non sans essayer parfois des critiques de ses propres amis. Le député du Blayais, connu pour son franc-parler, a su faire preuve de suffisamment de diplomatie pour rapprocher des communes souvent enclines au séparatisme.

Autour de Langon

C'est ainsi qu'en Sud-Gironde, où les discussions préalables furent à quatre communautés de commu-

nes ont finalement été réunies en une seule autour de Langon. Y compris le Bazadais qui y était opposé, une des rares entorses au principe du consensus. Une autre difficulté a surgi sur le canton de Monségur, lequel se trouve désormais coupé en deux, ce qui a provoqué un vote d'opposition, le seul de la CDCI : celui du premier vice-président du Conseil général Bernard Dussaut, opposé à cet éclatement.

En revanche, le maire de Saint-

RÉACTION DU MAIRE

Michel Vernejoul, maire socialiste de Martignas : « Je déplore l'empressement du préfet Patrick Stefanini. Il n'a pas tenu compte de notre démarche de vouloir étudier de façon comparative les deux hypothèses : l'intégration à la Communauté de communes Cestas-Canéjan ou à la Communauté urbaine de Bordeaux. Hier, une intercommunalité à taille humaine semblait évidente. Mais aujourd'hui, de nouveaux enjeux apparaissent. Et selon les premiers éléments chiffrés, il n'y a pas photo. Sur la gestion des déchets, le taux de la CUB est inférieur de deux points à celui de Martignas-sais. Pour les transports collectifs, la différence du coût de déplacement est également significative : 1,40 € dans la CUB contre 3,60 € à Martignas. Nous allons tranquillement poursuivre notre étude, mais je n'ai aucune inquiétude. »

Seurin-sur-l'Isle Marcel Berthomé a finalement accepté de rejoindre la communauté de communes du Libournais, non sans s'être fait beaucoup prier.

Au bout du compte, le schéma imaginé par l'ex-préfet Schmitt a été modifié à 80 %, et ceci parce que les communes et syndicats concernés ont pris leurs affaires en mains. Une clause de revoyure est prévue dans deux ans. Mais des contestations surgiront tôt ou tard.